

SYNTHÈSE TRAJET DE SOINS INSUFFISANCE RÉNALE CHRONIQUE

<p>CRITÈRES D'INCLUSION</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avoir une insuffisance rénale chronique définie par <ul style="list-style-type: none"> ○ Une filtration glomérulaire (MDRD) calculée <45ml/min/1,73m² confirmée une 2^{ème} fois après au moins 3 mois <li style="text-align: center;">Et/ou ○ Une protéinurie de >1gr/jour confirmée une 2^{ème} fois après au moins 3 mois ; <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ne pas être en dialyse ni transplanté ; ▪ Avoir plus de 18 ans.
<p>AUTRES CONDITIONS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Patient, médecin généraliste et le spécialiste signent contrat lors d'une consultation ; ▪ DMG chez le médecin généraliste (au plus tard dans l'année) ; ▪ Minimum deux contacts avec le médecin généralistes et une consultation chez le médecin spécialiste par année anniversaire.
<p>HONORAIRES MÉDECINS</p>	<p>Honoraire forfaitaire de 87,93 €/an pour le médecin généraliste et le médecin spécialiste de la pathologie.</p>
<p>TICKET MODÉRATEUR PATIENT</p>	<p>Remboursement complet (honoraire INAMI) de toutes les consultations au cabinet chez le généraliste et le spécialiste de la maladie.</p>
<p>MATÉRIEL</p>	<p>Le patient a droit à un tensiomètre validé.</p>
<p>DIÉTÉTIQUE</p>	<p>En fonction du stade, de 2 à 4 fois par an (ticket modérateur).</p>
<p>DURÉE DU CONTRAT</p>	<p>Durée indéterminée tant que les conditions sont respectées, renouvelé automatiquement.</p>
<p>DONNÉES À ENREGISTRER</p>	<p>Diagnostic rénal, tension artérielle, hémoglobine, créatinine, eGFR, parathormone.</p>
<p>ACCÈS AUX MÉDICAMENTS</p>	<p>Accès à certains médicaments spécifiques sans demande de remboursement.</p>